



Commune de
CHAUDON-NORANTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAUDON-NORANTE

Date de convocation 07/11/2025
Date d'affichage 07/11/2025

Membres en exercice : 11
Membres qui ont pris part à la délibération : 7

SEANCE DU 13/11/2025

DE_2025_039

treize novembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Evelyne RALL

Présents : Evelyne RALL, Michel CALAMUSO, Roxane LAZARIN, Guillaume MISTRAL, Olivier DODRUMEZ, Sébastien RISOLI, Emilie CHASPOUL

Absents : Éric MONBAILLY, Fabien FLEURY, Christophe IMBERT

Absents excusés : Denis FLANDIN

Secrétaire de séance : Sébastien RISOLI

OBJET : Demande du solde de fonds de concours à la CCAPV dans le cadre des travaux de pose des compteurs d'eau individuel

Madame le Maire rappelle qu'actuellement la commune pratique une facturation de type forfaitaire conformément à l'autorisation à titre dérogatoire de l'AP n° 2022-143-006 du 23 mai 2022. Cette dérogation est valable jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

Les branchements ne sont donc pas équipés de compteurs particuliers.

La commune doit donc procéder à la réalisation des travaux d'installation des compteurs d'eau pour mettre en place une facturation volumétrique et répondre à un triple objectif :

- Limiter les usages abusifs de la ressource en eau et conduire à une utilisation plus raisonnée
- Améliorer l'exploitation
- Transmettre aux abonnés la valeur de l'eau

Le coût prévisionnel de cet investissement s'élèverait à 242 000 euros HT.

Afin de finaliser le financement de cette opération, Madame le Maire propose que la commune sollicite la CCAPV du montant du solde du fonds de concours dont peut bénéficier la commune et qui s'élève à 12 800 euros.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Date de transmission de l'acte: 19/11/2025

Date de réception de l'AR: 19/11/2025

004-210400552-DE_2025_039-DE

A G E D I

Montant des travaux HT : 242 000 €

• Département 35 %	84 700 €
• Agence de l'eau 29 %	70 180 €
• Fonds de concours	12 800 €
• Auto-financement	74 320 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 004-200068625-20251216-2025_05_04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** Mme le Maire à demander le solde du fonds de concours d'un montant de 12800 € et de signer tous les documents y afférents.

Délibération adoptée par 7 pour / 0 contre / 0 abstention
Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an ce-dessus

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Mme Le Maire, Evelyne RALL



Date de transmission de l'acte: 19/11/2025

Date de réception de l'AR: 19/11/2025

004-210400552-DE_2025_039-DE

A G E D I